## Collecte des ordures ménagères - Fourniture de conteneurs

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Depuis le début de la mécanisation de la collecte des ordures ménagères en 1976, la Ville achète des conteneurs normalisés (d'une capacité comprise entre 120 et 1 100 litres) et les met à la disposition des usagers moyennant une location annuelle ; cette location (environ 1 F par an et par litre de récipient placé) intègre plusieurs éléments :

- l'amortissement du récipient ;
- une prestation d'entretien du conteneur (remplacement de roues ou de couvercles) pour le maintenir en état normal de fonctionnement, qui va à terme jusqu'au remplacement du conteneur après une usure normale ;
- la prestation de sortie et de remise en place des conteneurs après le vidage par les employés municipaux («service complet»), qui évite aux Bisontins d'avoir à sortir eux-mêmes leurs conteneurs avant le passage de la benne : ainsi les trottoirs ne sont pas encombrés toute la journée par des conteneurs, d'où une limitation des risques d'accidents pour les piétons (surtout sur les trottoirs étroits du centre ancien) et un effet positif sur l'esthétique de la Ville, notamment dans les quartiers les plus touristiques.

Il est maintenant indispensable d'effectuer très rapidement une grosse opération de renouvellement des conteneurs les plus anciens : plus des 2/3 des conteneurs placés ont plus de 10 ans ; les usagers qui payent une location attendent d'avoir des récipients en bon état, ce qui est loin d'être le cas car de nombreux récipients encore en service ne sont plus en état normal de fonctionnement : le remplacement de tous les récipients défectueux contribuera à améliorer la qualité de ce service.

De plus, le service des Déchets a élaboré un projet d'optimisation de la collecte des ordures ménagères, dans le souci de développer la performance du service (diminution du nombre de bennes à ordures, diminution des coûts de collecte) et de supprimer certains dysfonctionnements. La mise en œuvre de ce projet nécessite la mise à disposition de nouveaux connecteurs (achèvement de la mécanisation de la collecte, adaptation des volumes de récipients avec les fréquences de collecte,...) et l'équipement de quatre bennes à ordures ménagères existantes de lève-conteneurs «universels».

En outre, la collecte des ordures ménagères sera inévitablement profondément modifiée dans les années à venir (comme cela a été indiqué aux membres du Conseil Municipal au cours de la séance du 24 mai dernier), par le développement du «tri à la source» et la mise en place d'une deuxième poubelle pour les matériaux récupérables et recyclables : dans cette optique, il serait souhaitable d'avoir une souplesse dans la gestion des conteneurs à déchets dans les prochaines années, ce que ne permettrait pas la poursuite de la politique d'acquisition des conteneurs menée jusqu'à présent par la Ville.

En revanche, la location par la Ville de conteneurs auprès d'un fournisseur présenterait un certain nombre d'avantages :

- la location permettrait d'avoir, avec les crédits disponibles, tous les récipients nécessaires en 1993 (ce qui ne serait pas le cas dans l'hypothèse de l'acquisition) et donc de régler d'un coup :
- . le remplacement de tous les conteneurs encore placés qui ne sont plus en état normal de fonctionnement (ce qui permettra de tarir une source croissante de mécontentement des usagers) ;
  - . la réalisation dès cette année, d'économies sensibles d'investissement et de fonctionnement ;

- la location permettrait de lisser les dépenses et d'éviter les pointes d'investissement qui se produiraient régulièrement à chaque grosse opération de renouvellement des conteneurs ;
- la location permet surtout la souplesse nécessaire à la mise en place de la 2ème poubelle : il suffit de renouveler le contrat de location à cette période, ce qui permet de modifier sensiblement le nombre et le type de récipients.

A noter que la location des conteneurs par la Ville à un fournisseur au lieu de leur acquisition n'aurait aucune incidence pour les usagers.

Afin de bien cerner les incidences financières, la Ville a lancé un appel d'offres pour la fourniture des conteneurs à déchets avec les deux options, acquisition ou location. L'analyse des offres est en cours (ouverture des plis en Commission d'Appel d'Offres le 3 juin dernier) ; il en ressort cependant que, compte tenu des propositions très intéressantes faites pour l'option location, il n'y aurait qu'un très faible écart de coût pour la Ville entre l'acquisition et la location.

En conséquence et suivant l'avis favorable émis par la Commission Environnement le 9 juin 1993, il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir le principe de la location des conteneurs à déchets auprès d'un fournisseur ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec le fournisseur (qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres) ;
  - d'autoriser les transferts de crédits nécessaires :
- . 336 000 F de la ligne 906/90.2147.00507.32000 sur la ligne 901/0.2150.00511.32000 pour l'équipement de lève conteneurs «universels» sur quatre bennes à ordures ménagères existantes,
- . 285 000 F de la ligne 906/90.2147.00507.32000 sur la ligne 968/250.630 (à créer), 32000 correspondant aux loyers de location à régler pour l'année 1993.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.